

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT MARS (20/03/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de Madame SCHATTEL, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Luc PORTES, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**

M. Gilles BENECH, Mme Sabine BEORCHIA, M. Olivier ORSEL, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Isabelle CLAVE, M. Frédéric MARCHAL, Mme Marie-France CABOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Arlette CAZORLA, M. Alain REINALDOS, Mme Ghislaine MARTY, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Séverine LAURENT, M. Philippe FARGUES, M. Alexandre CAPOULADE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT REPRESENTE : 1

M. FRAUNIE Francis (Représenté par Madame Séverine LAURENT), **Conseiller Municipal.**

Monsieur Titouan LEHOUCQ est nommé secrétaire de séance.

30 – 20 Mars 2026

30. Délibération portant désignation du référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) et adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion Tarn et Garonne

Rapporteur : Monsieur Titouan LEHOUCQ

Note de synthèse

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs publics ont pour obligation de mettre en place un dispositif de signalement à destination des agents témoins ou victimes

d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, menaces et actes d'intimidation.

Le CDG82 propose désormais d'accompagner les collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent, par l'intermédiaire de Monsieur Claude BEAUFILS, actuellement Référent déontologue, laïcité, lanceurs d'alerte du CDG82.

Ce Référent signalement (AVDHAS) a pour mission :

- De recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissements sexistes ;
- D'orienter l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien ;
- De communiquer le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent le souhaite et en fonction des situations, afin que cette dernière prenne toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné (enquête administrative, protection fonctionnelle...).

Pour la collectivité de Moissac, affiliée au CDG82, cette mission sera assurée dans le cadre du « support RH », financé par la cotisation additionnelle déjà versée au Centre de Gestion, sans modification de son taux.

Projet de délibération

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 135-6 et L 452-43 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles 222-22 à 222-22-2 (agressions sexuelles), 222-23 (viol), 222-32 (exhibition sexuelle), 222-23 (harcèlement sexuel), 222-33-2 (harcèlement moral), 225-1 et suivants (discrimination) ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

Vu la délibération n°2024-12 du 15 avril 2024 du Conseil d'Administration du CDG82 ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission Référent signalement proposée par le CDG82 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial, favorable à l'unanimité, en date du 16 septembre 2025 ;

L'article L 135-6 du Code Général de la Fonction Publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités

compétences en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements des témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité homme/femme et fonctionne, comme d'autres dispositifs, sur le même modèle que le Référent déontologue, laïcité, lanceurs d'alerte et peut être confié aux centres de gestion.

Afin de permettre aux collectivités territoriales et établissements publics concernées de remplir cette nouvelle obligation, le CDG82 propose de confier cette mission à **Monsieur Claude BEAUFILS** déjà désigné comme Référent déontologue, laïcité, lanceurs d'alerte par le Président du CDG82.

Pour la collectivité affiliée adhérente, cette mission sera assurée dans le cadre du « support RH », financée par la cotisation additionnelle déjà versée au CDG82, sans modification de son taux conformément aux modalités prévues par la délibération n°2024-12 du 15 avril 2014.

La saisine par les agents de ce référent sur ce nouveau volet sera opérationnelle à compter du 15 juin 2025 pour une durée de 3 ans.

Le dispositif comportera trois procédures :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur le site Internet du Centre de gestion.
- L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

Plus globalement, chaque autorité adhérent à ce dispositif devra informer l'ensemble de ses agents de son existence et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 2 abstentions (M. CAPOULADE et Mme LAGARRIGUE)

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention d'adhésion au service Référent signalement et traitement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne.

DECIDE de désigner en qualité de Référent signalement, **Monsieur Claude BEAUFILS**, fonctionnaire retraité, Administrateur Général, ancien Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie ;

FIXE à 3 ans la durée d'exercice de ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

FIXE les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention d'adhésion jointe en annexe ;

Pour copie conforme
Moissac, le 21 mars 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Titouan LEHOUCQ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :